

2020-11.03-10

Feuillet 132

Communauté de
Communes Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46

· dont suppléés : 5

Membres représentés : 7

Votants : 53

Date de la convocation

05 mars 2020

Secrétaire de séance :

Michel BOUCHER

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. SURHOMME de M. FRANCELLE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL, MARCEL

Messieurs AUBRY, FRANCELLE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT, BARRE

Objet : Convention de résidence – GARGANTUA – Théâtre du Courant d’Air et fixation du tarif

Rapport de Madame HALL Marie Gabrielle, Vice-Présidente Education Culture Loisirs Petite enfance,

Dans le cadre d’un projet participatif et créatif sur le thème du Théâtre à l’échelle intercommunale, le Bureau communautaire a entériné par délibération 2019.03.06.05, le projet de création théâtrale GARGANTUA.

Inspiré de l’œuvre de François RABELAIS, ce projet GARGANTUA est porté par Catherine Maille (Théâtre du Courant d’Air) metteur en scène, en collaboration avec Alexandra Lupidi chef de chœur de la chorale Baignolet, et localement par l’implication du Chœur Barcarolle du Centre Musical La Si Sol, du Centre Musical du Val de Noye, de l’atelier Théâtre amateur « Et si on jouait », l’association de préservation du site de Folleville et de l’atelier couture de Moreuil.

L'enveloppe budgétaire consacrée à ce projet est à hauteur de 10 000 € (cachets, costumes, frais de déplacements et restauration, organisation du repas gargantuesque, communication..., hors dispositif de sécurité) et sera confiée, pour sa réalisation, au Théâtre du Courant d'Air.

Ce spectacle sera présenté à FOLLEVILLE, le samedi 04 juillet 2020 à 21H00.

L'accès à ce spectacle est conditionné par la mise en place d'une tarification unique de 5 €.

Afin de procéder à la pré-vente et vente des places, une modification temporaire de la régie de recettes CAJ est nécessaire (cf : POINT n°11)

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour - 47 , Contre - 1 : M. LAMBERT, Abstentions - 5 : M. LECONTE, Mme NANSOT, M. PALLIER, Mme WU, M. DAIGNY) **le Conseil Communautaire :**

- Entérine la convention de résidence avec la compagnie du Théâtre du Courant d'Air, 15, rue d'Assas 80 090 Amiens, représentée par Mme HARTMANN, portant sur le projet GARGANTUA, tel que détaillé en annexe et portant sur un montant de 10 000 €,
- Décide de fixer l'entrée au spectacle GARGANTUA (04 juillet 2020) au tarif unique de 5 €,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Education Culture Loisirs Petite Enfance à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le **13 MARS 2020**
à FRANSURES

Le Président,
Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 13/3/2020
Affiché le